

ARRÊTÉ
**FIXANT LA LISTE D'APTITUDE DU RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE,
D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ DANS LE CORPS DES SECRÉTAIRES
ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER,
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la loi 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;
- VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaire de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord de l'Espace économique européen autres que la France ;
- VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;
- VU** le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;
- VU** le décret n°2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de

recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2023 portant ouverture en région Centre-Val de Loire, d'un recrutement par la voie contractuelle, au titre de l'année 2023, d'un travailleur handicapé dans le corps des secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et des outre-mer ;

VU les conclusions de la délibération de la commission de sélection ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: La candidate dont le nom est cité ci-dessous, est déclarée retenue sur la liste d'aptitude du recrutement par la voie contractuelle, au titre de 2023, d'un travailleur handicapé dans le corps des secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et des outre-mer, organisé à la préfecture du Cher :

- Madame Marina VAUGOYEAU

ARTICLE 2: Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le **04 DEC. 2023**

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,


Stéphane COSTAGLIOLI